



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Altrusa Interna, l'Armenian International Women's Association, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, l'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, l'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision, l'Association soroptimiste internationale, la Communauté internationale Bahá'íe, le Comité des États-Unis pour UNIFEM, le Conseil international des femmes, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes juristes, le National Council of Women of the United States, le Trickle-Up Programme, l'Union mondiale des femmes rurales, le Virginia Gildersleeve International Fund et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales internationales et nationales soussignées, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité des organisations non gouvernementales auprès du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), appelons votre attention sur le dynamisme exceptionnel dont fait preuve UNIFEM relativement au thème de débat de la Commission intitulé : « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

UNIFEM contribue en effet de façon décisive à promouvoir les analyses budgétaires sexospécifiques à l'échelle nationale. Les budgets sont le reflet, sur le plan financier, des politiques et priorités des pouvoirs publics, dont ils concrétisent les engagements par des allocations effectives de ressources. Les budgets qui tiennent compte des sexospécifiques ne sont pas des budgets consacrés uniquement aux femmes et ne visent pas seulement à accroître les sommes allouées aux programmes spécialement destinés à celles-ci.

En 2006, UNIFEM s'est employé, en collaboration avec plus d'une trentaine de pays, à encourager l'élaboration de budgets sexospécifiques qui tiennent compte des incidences des dépenses et des recettes publiques sur les deux sexes et mettent en évidence les inégalités existant dans des domaines tels que les revenus, les biens, la possibilité de décider, les services nécessaires et les responsabilités sociales en matière de soins à prodiguer. Un aspect important de ce processus consiste à faire apparaître plus clairement l'importance économique des travaux des femmes, dont une large part n'est pas rémunérée. Les inégalités entre les sexes constituent également un facteur qui compromet gravement l'efficacité économique et le développement humain. L'analyse sexospécifique des budgets nationaux auxquels UNIFEM a procédé a aidé les pouvoirs publics à adapter leurs politiques et à réallouer des ressources aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'élaboration de statistiques nationales ventilées par âge et par sexe aiderait à mettre en évidence les progrès accomplis.

Au Mozambique, les efforts déployés par UNIFEM ont permis de mettre en évidence des inégalités entre hommes et femmes dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En réponse aux organisations de femmes qui avaient demandé que l'on alloue davantage de ressources à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, UNIFEM s'est efforcé, en collaboration avec de hauts fonctionnaires mozambicains, à faire en sorte que les dépenses consacrées à la santé et à la lutte contre la violence incluent une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes.

UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont publié deux ouvrages – un manuel de formation visant à faire mieux comprendre comment la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes peut aider à promouvoir les droits des femmes, et un manuel d'utilisation qui donne des conseils sur la façon d'appliquer les techniques de budgétisation tenant compte des sexospécificités aux politiques nationales en vue de répondre à certains besoins.

L'Initiative d'UNIFEM en faveur de budgets tenant compte des problèmes des femmes au niveau local permet de déterminer le niveau auquel la prestation de services et l'affectation de ressources sont assurées. UNIFEM a organisé à l'intention des pouvoirs publics et des responsables locaux des ateliers sur l'établissement de budgets qui tiennent compte des sexospécificités. Ce type

d'initiatives aide les élus et les fonctionnaires à prendre conscience des possibilités qu'offre l'établissement de ce type de budget. Comme suite à un atelier tenu à Mysore (Inde), un élu local a lancé une initiative qui a permis de mettre gracieusement un dispensaire à la disposition des habitants de sa circonscription, qui devaient auparavant parcourir une dizaine de kilomètres à pied et attendre deux jours pour consulter un médecin dans un hôpital privé.

L'analyse sexospécifique est pour UNIFEM un bon instrument de promotion de l'approche axée sur les droits, qui est à la base de tous ses travaux. Les analyses budgétaires sexospécifiques permettent de rendre les pouvoirs publics comptables des engagements qu'ils prennent en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes, tels que ceux qu'ils ont pris dans le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en établissant un lien entre ces engagements, d'une part, et la distribution, l'utilisation et la production de ressources publiques, d'autre part.

Dans le cadre du système des Nations Unies, UNIFEM s'est efforcé de montrer que les budgets soucieux de l'égalité des sexes contribuent à renforcer la gouvernance économique dans le monde, en associant les membres de la société civile aux débats politiques et économiques, en particulier les femmes, qui en sont souvent exclues. L'éducation et l'information sont indispensables au renforcement de la confiance et à la participation des femmes et des petites filles.

UNIFEM s'est aussi employé à plaider en faveur de l'établissement de budgets soucieux de l'égalité des sexes aux niveaux régional et mondial. En 2001, lorsqu'il a organisé la première consultation sur l'établissement de budgets de ce type, les pays qui avaient une expérience dans ce domaine étaient peu nombreux, ils sont aujourd'hui plus de 70. À la Conférence susmentionnée, où il a collaboré avec l'Union européenne et d'autres entités européennes, la mise en œuvre de budgets soucieux de l'égalité des sexes d'ici à 2015 a été approuvée. En Afrique orientale, les ministres des finances et les entités administratives chargées de la promotion de la femme ont eux aussi prôné l'adoption de politiques nationales qui tiennent compte des sexospécificités pour ce qui est de l'allocation des ressources budgétaires.

Les activités d'UNIFEM dans le domaine du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ne sont qu'un aspect de l'action décisive qu'il a entreprise en vue de renforcer et de promouvoir les droits et la participation des femmes partout dans le monde.

UNIFEM contribue aussi très sensiblement à faire reconnaître les droits et les intérêts des femmes et des petites filles pendant et après les conflits et porte un très grand intérêt au thème que la Commission examinera en 2008 sous le titre « Participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit ». Il a joué un rôle de premier plan, en collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales, dans l'action menée en faveur de l'adoption de l'importante résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, dans laquelle le Conseil reconnaît l'impact des conflits armés sur les femmes et les petites filles, demande le plein respect des règles du droit humanitaire international applicables à la protection des femmes et des petites filles pendant et après les conflits, appelle l'attention sur les besoins particuliers de celles-ci pendant ces périodes, met l'accent sur la protection contre la violence sexiste, en

particulier le viol, et prie le Secrétaire général d'entreprendre une étude sur les femmes et les fillettes dans les conflits armés. UNIFEM surveille l'application de cette résolution dans les régions du monde où il y a des conflits. Dans son site Web (www://WomenWarPeace.org), il résume l'action qu'il mène dans les pays touchés par les conflits et décrit brièvement la place respective qu'occupent les hommes et les femmes dans chacun d'entre eux tout en fournissant des informations sur les problèmes et difficultés auxquels les femmes et les petites filles de ces pays sont confrontées. Il apportera une contribution utile aux débats relatifs aux progrès accomplis dans l'établissement de partenariats pour la justice entre les sexes dans les situations consécutives à un conflit, ainsi qu'aux difficultés rencontrées et aux pratiques prometteuses suivies à cet égard.

Pendant plus de 30 ans, l'action déterminante qu'a menée UNIFEM pour promouvoir les droits des femmes et des petites filles a sensiblement modifié les perspectives économiques, politiques et sociales qui s'offrent à ces dernières. Il continuera de s'employer à remédier aux problèmes difficiles que posent les discriminations multiples dont les femmes et les petites filles sont victimes tous les jours dans le monde, en collaborant à tous les niveaux, avec de nombreux partenaires, à la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous souscrivons de tout cœur à ces efforts.
